

# PREAVIS MUNICIPAL - N° 12/2023

# Saint-Cierges – rénovation complète de l'Auberge communale

## Conseil communal du 13 décembre 2023



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1 PRÉAMBULE

Ce bâtiment emblématique du village de Saint-Cierges est recensé en note 3 à l'inventaire des monuments historiques. Cette auberge est la seule de la commune, elle est bien située en bordure d'une route fréquentée et pourrait être mieux valorisée.

Actuellement, la cuisine est vétuste, le restaurant défraîchi et les chambres à louer ne disposent pas de douche et sanitaire, une salle de bain commune se trouve sur le palier. Le logement de l'exploitant est dans son jus, les pièces actuelles ne communiquent pas entre elles et donnent toutes sur le palier. Il n'y a pas de cuisine.

Depuis plusieurs années nous avons des problèmes de communication avec le tenancier de l'Auberge communale à Saint-Cierges. Suite à sa demande, des travaux de rénovation avaient été devisés il y a quelques années, mais l'exploitant refusant obstinément une hausse de loyer le projet avait été alors abandonné.

En 2019, nous avons écrit au gérant, un an avant la fin de son bail, pour le renouveler d'année en année dès 2020, afin de prévoir des travaux conséquents sur ce bâtiment. Celui-ci a catégoriquement refusé d'entrer en matière et nous avons dû, en séance de conciliation, lui laisser l'exploitation de l'Auberge jusqu'en octobre 2025.



Nous avions alors le temps de demander plusieurs offres d'architectes, de prévoir une mise à l'enquête et de planifier ces travaux dès la fin de l'année 2025.

Malheureusement, suite au Covid et à des problèmes de santé, bien que nous lui ayons concédé une réduction momentanée de loyer, l'exploitant a dû faire face à une baisse de clientèle. Nos rapports jusque-là corrects se sont détériorés. Le restaurant était fermé régulièrement sans raison apparente et le patron devenait agressif.

Malgré notre patience, nos relances et l'octroi d'un échelonnement des factures, le gérant n'a plus payé son loyer depuis septembre 2022. Nous avons été alors dans l'obligation de mettre fin à nos rapports et lui donner son congé, ce qui a fini en expulsion fin août 2023.

Le bâtiment ayant été vidé, nous sommes maintenant prêts à le rénover.

## 2 OBJECTIFS

Notre choix s'est porté sur l'atelier d'architecture Imagine Sàrl à Chapelle-sur-Moudon, Jérôme Pollicino, qui nous a élaboré le meilleur projet. Il sera chargé de faire les soumissions aux diverses entreprises, la mise à l'enquête et le suivi de chantier pour ces rénovations, si elles sont acceptées par le Conseil communal.

Le toit du bâtiment sera refait à neuf et isolé entièrement. Des panneaux solaires seront posés, afin d'améliorer l'efficience énergétique. Toutes les fenêtres seront changées et la cuisine sera isolée pour éviter les ponts de froid.

L'appartement de l'exploitant sera entièrement rénové avec une cuisine, ce qui permettra de pouvoir le louer à une tierce personne, si le futur patron ne désire pas habiter sur place. Les chambres seront transformées et pourvues chacune de sa salle d'eau privative. La plus grande sera aménagée en studio.

Un ascenseur sera installé et le restaurant ainsi que la cuisine seront refaits à neufs.

Divers aménagements extérieurs sont prévus : un toit végétalisé couvrira une partie de la terrasse et reliera le restaurant à la buvette de la grande salle.

Une partie de ces travaux était prévue dans le plan d'investissement de cette législature.



# 3 COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, selon devis estimatifs :

Travaux préparatoires Installation de chantier Démolition Diagnostic amiante	CHF CHF CHF_	3'200.00 37'500.00 3'500.00	CHF	44'200.00
Bâtiment Maçonnerie Echafaudages Réfection pierres naturelles Charpente Fenêtres et portes extérieures Ferblanterie et protection contre la foudre Couverture et étanchéité Crépis, traitement des surfaces extérieures, volets Installations électriques Chauffage et ventilation Installations sanitaires et cuisines Ascenseur Plâtrerie et peinture intérieure Menuiserie intérieure et moustiquaires Ouvrage métallique, serrurerie et mise en passe Revêtement de sol, carrelage et faux plafonds Nettoyages Aménagements extérieurs Divers et imprévus Equipement des chambres	C H F H F H F H F H F H F H F H F H F H	131'720.00 19'000.00 2'500.00 118'000.00 125'050.00 43'000.00 94'950.00 63'060.00 140'600.00 69'960.00 256'200.00 50'000.00 85'050.00 63'800.00 14'640.00 102'025.00 4'300.00 20'650.00 176'200.00		11 200.00
Frais secondaires	CIII	24 000.00	CHF	1'604'705.00
Taxes, gabarits Assurances travaux Honoraires architecte Honoraires ingénieurs et spécialistes	CHF CHF CHF	2'300.00 3'400.00 164'260.00 50'350.00		
			<u>CHF</u>	220'310.00
Total HT			CHF	1'869'215.00
TVA 8.1%			<u>CHF</u>	151'406.00
TOTAL TTC				2'020'621.00

Une subvention énergétique cantonale de CHF 18'600.-- devrait nous être allouée.



#### 4 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE

- vu le préavis n° 12/2023 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DÉCIDE**

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de rénovation de l'Auberge communale à Saint-Cierges;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 2'020'621.--;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 170'621.-- par la trésorerie courante ;
- de financer le solde du crédit de CHF 1'850'000.-- par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché. Ce montant pourrait être financé en partie par la trésorerie courante, selon l'état des liquidités lors de la fin des travaux ;
- d'amortir la somme de CHF 170'000.-- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds de renouvellement bâtiments » n° 9281.35 ;
- d'amortir le solde de l'investissement de CHF 1'850'621.-- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 61'690.-- par an, la première fois lors de l'exercice 2026.

Pour la Municipalité

Claude-Alain Cornu Sabelle Freymond

La Secrétaire

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 novembre 2023

Déléguée de la Municipalité : Nathalie Jaton

Le Syndic